



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 12 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni à l'espace François Mitterrand, salle La Savoyarde, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaiant donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETTES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		M. DURET	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		I. JARRIAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

225-2024 – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIES CYCLABLES SUR LA COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Communauté de communes Cœur de Savoie est compétente en matière de voie cyclable d'intérêt communautaire. Le Conseil communautaire a défini comme étant d'intérêt communautaire l'itinéraire cyclable « Les Marches – Lac Saint André – Véloroute 63 » sur la Commune de Porte-de-Savoie.

La commune de Porte-de-Savoie souhaite réaliser des aménagements de la voirie sur la RD12 pour rejoindre le lac de Saint André. A cette occasion, des travaux visant à aménager une voie cyclable seront effectués pour le compte de la Communauté de communes.

La commune de Porte-de-Savoie assurera la maitrise d'ouvrage de ces travaux.

La présente convention a pour objet :

- de définir les modalités de délégation, par la Communauté de communes Cœur de Savoie à la Commune de Porte-de-Savoie, de sa maîtrise d'ouvrage pour les travaux lui incombant, relatifs à la voie cyclable,
- de définir les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités d'exécution des travaux et de participation financière.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Porte-de-Savoie, compétente en matière de voirie, qui assurera en tant que telle la totalité des obligations incombant aux maîtres d'ouvrage, de la conception du projet à la réception des ouvrages, en passant par la consultation des bureaux d'études, des entreprises, le suivi du chantier et le paiement des entreprises.

La Communauté de communes interviendra financièrement à cette opération pour la part relevant de la voie cyclable, estimée à 25 000 euros hors taxes.

Le versement de cette somme interviendra après achèvement des travaux, sur présentation du procès-verbal de réception des travaux.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie

Vu la délibération n°201-2022 du 15 décembre 2022 relative à la définition des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, élus de Porte de Savoie (Franck VILLAND, Jean-Jacques BAZIN, Caroline LEVANNIER, Jacques VELTRI) ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir, notamment les modalités de la participation financière de la Communauté de communes Cœur de Savoie ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention à venir et toutes pièces nécessaires à son exécution et engager les dépenses afférentes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Transport et mobilité » en 2025.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET



La Présidente,


Le Directeur Général
Willy CHEYNEL

Béatrice SANTAIS